



COMMISSION DEPARTEMENTALE DES REGLEMENTS CONTENTIEUX



Réunion du 12 Janvier 2023

Procès-verbal N° 14

Président : Xavier VÉLILLA

Présents : Christian BURRIEL – Jean Claude CASSÉ - Jacques WARIN

SEANCE RESTREINTE

**DOSSIER N°32* MATCH N° 25264357* : PUJAUDRAN A.S. / F.C. CASTÉRA VERDUZAN – Coupe Du Gers Jeff Aucourt
Journée 2 du 07 /01/2023.
*Match perdu par forfait***

Lecture du courriel du club de PUJAUDRAN A.S. reçu le 06-01-2023 à 12h17 déclarant forfait pour le match désigné en rubrique.

Par ces motifs

La Commission jugeant en matière réglementaire et en premier ressort, après en avoir délibéré statue :

- Match perdu par forfait au club de PUJAUDRAN A.S.
- Porte le score de 3 buts à 0 en faveur du F.C. CASTÉRA VERDUZAN
- Dit le club de CASTÉRA VERDUZAN qualifié pour le tour suivant
- Transmet à la Commission Départementale de Gestion des Compétitions Seniors

Amende : 50€ (forfait) portés au débit du compte District de PUJAUDRAN A.S. (549662)

La présente décision est susceptible de recours devant la Commission d'Appel du District du Gers dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification et selon les conditions de forme prévues à l'article 190 des règlements généraux de la F.F.F.

Le secrétaire
Jacques WARIN

Le Président
Xavier VÉLILLA